RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Conseil Municipal du 26 Janvier 2023



CONTENU DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

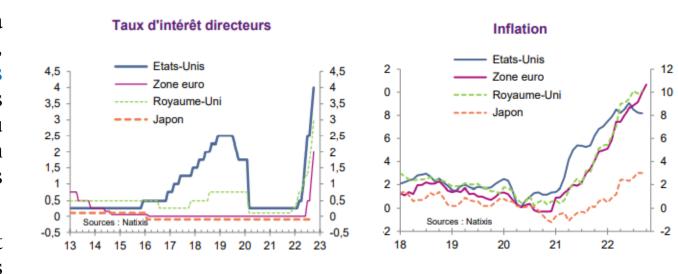
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005-1027 modifié par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 art. 107 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».
- Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la commune au regard de sa situation financière.

SOMMAIRE

- 1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE:
- 2. LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES PLF 2023
- 3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL
- 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
- 5. PROSPECTIVE FINANCIÈRE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
- 6. ETAT DE LA DETTE
- 7. ELÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL COMMUNAL
- 8. LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE: Un ralentissement plus fort que prévu

- Malgré le coup de fouet de l'activité faisant suite à la dimininution du nombre de contaminations à la COVID 19, dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. L'un des principaux facteurs de ralentissement mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation.
- La survenance du conflit Russo-Ukrainien, impactant notamment le coût de l'énergie, a eu d'importantes repercussions sur le ralentissement économique de la zone euro.
- Les tensions inflationnistes se propagent au-delà de l'alimentation et de l'énergie, les entreprises de tous les secteurs de l'économie répercutant le renchérissement des coûts de l'énergie, des transports et de la main-d'œuvre.
- Néanmoins, le niveau du marché du travail continue d'être dynamique avec environ + 200 000 emplois créés au 1er semestre 2022 et un taux de chômage de 7,4 % soit 0,8 points sous son niveau de fin 2019.



Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

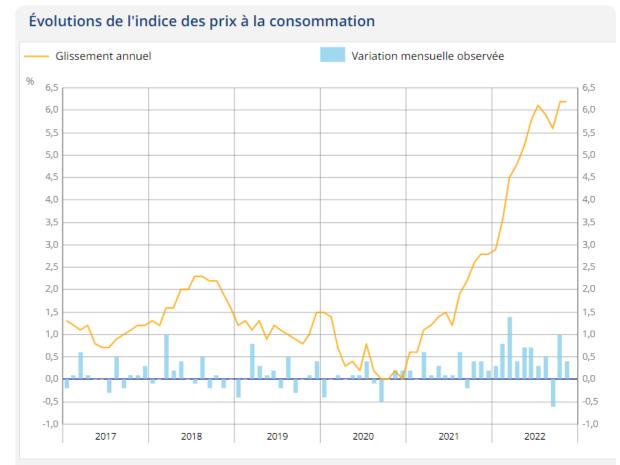
EN 12 - 10 - États-Unis Zone euro France Royaume-Uni 10.1 % 8.9 % 6.1 % 6.1 % 6.1 %

Source: IHS, LBP.

© La Banque Postale

1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE: La reprise s'est essoufflée sur le territoire

- Face à ces chocs, l'économie française a montré sa résilience. Le PIB progresserait de + 2,7 % en moyenne annuelle en 2022. En 2023, la croissance s'établirait à + 1 %.
- Après une hausse des prix mesurée à 6,2 % sur l'année 2022, l'inflation devrait s'établir à 7 % en début d'année 2023, d'après les chiffres communiqués par l'Insee dans sa note de conjoncture publiée le 15 décembre 2022.
- Pour l'institut, cette hausse sera provoquée par la fin de la ristourne générale sur le carburant au début janvier, ainsi que par la hausse programmée des prix du gaz et de l'électricité, plafonnés jusqu'au 30 juin 2023 (prolongation du "bouclier tarifaire") à 15 %. En 2022, les hausses des tarifs de l'électricité étaient bloquées à 4 % pour les particuliers, et les tarifs du gaz gelés. Dans ses perspectives, l'Insee estime que même si l'inflation va sans doute reculer au fil des mois, cela n'implique pas mécaniquement une diminution globale des prix (prévision de 5,5 % à partir de l'été 2023).



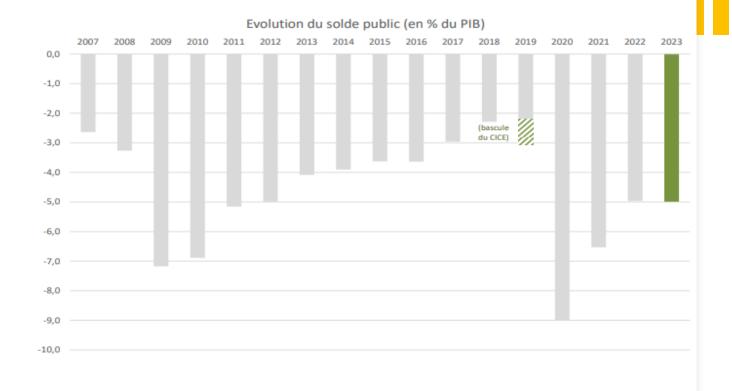
Champ: France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE : Un déficit public prévisionnel 2022 de 145 Md€

• <u>Dépenses publiques ramenées à 56 %</u> <u>du PIB</u>:

Après avoir atteint un niveau inédit de 9% du PIB en 2020 puis s'être réduit en 2021 (à 6,5 % du PIB), le déficit continue sa diminution avec une prévision à 5 % en 2022 malgré l'impact des mesures prises face à la hausse des prix. Le déficit public se maintiendrait à 5 % du PIB en 2023.



2. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES PUBLIQUES 2023

Pouvoir d'achat des ménages

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15 %.

Pour protéger le revenu disponible des ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

Suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, 20 % des ménages les plus aisés la règlent encore.

Mesures pour l'emploi et les entreprises

Pour parvenir au plein emploi => 3,5 Md€ sont destinés à l'aide à l'embauche.

France Compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 Md€.

Concernant les entreprises, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera supprimée sur 2 ans (2023 et 2024), visant à accroitre leur compétitivité.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 Md€ sont prévus à destination des entreprises.

Mesures pour la transition écologique

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+ 2,5 Md€).

Le dispositif MaPrimeRenov est renforcé et le dispositif davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Verdissement du parc automobile => nouveau dispositif de leasing social.

Plan vélo bénéficiera d'un fond de 250 M€

Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 M€

2. LES ORIENTATIONS DU PLF 2023 : Mesures en faveur des Collectivités Locales

Le Filet de sécurité énergétique

Pour en bénéficier, les collectivités doivent remplir ces critères cumulatifs :

- 1. Baisse de l'épargne brute en 2023 de + 15 %
- 2. Avoir un potentiel financier ou fiscal par habitant < au double de la moyenne de la strate

L'amortisseur d'électricité

Toutes les collectivités non éligibles au filet de sécurité destiné à compenser partiellement les surcoûts de l'énergie en 2023. L'Etat prendra en charge l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh.

Le Fonds vert

Ce fonds **financera 3 types d'actions** : La performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, éclairage public, valorisation des biodéchets...) ; Adaptation au changement climatique, Amélioration du cadre de vie...

La Fiscalité Locale

- Report de réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait s'appliquer dès 2023, repoussée à 2025. La réactualisation des locaux d'habitation est repoussée à 2028.
- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**: le critère de longueur de voirie est remplacé par un indicateur de superficie par un coefficient de densité. Afin d'éviter les variations existantes, le PLF prévoit un « tunnel » d'évolution pour assurer aux communes éligibles une stabilité et de ne pas percevoir un montant < à 90 % et > à 120 % du montant perçu l'année précédente.
- Suppression de la CVAE / Impôt local dû par les entreprises qui ont un CA HT > à 500 000 € qui sera compensée dès 2023 par l'affectation d'une fraction de TVA qui sera divisée en 2 parts :
 - ➤ 1 part fixe = à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020 et 2022,
 - > 1 part = à la dynamique, si elle est positive, de la faction de TVA calculée au niveau national.

3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL:

Les Recettes Fiscales

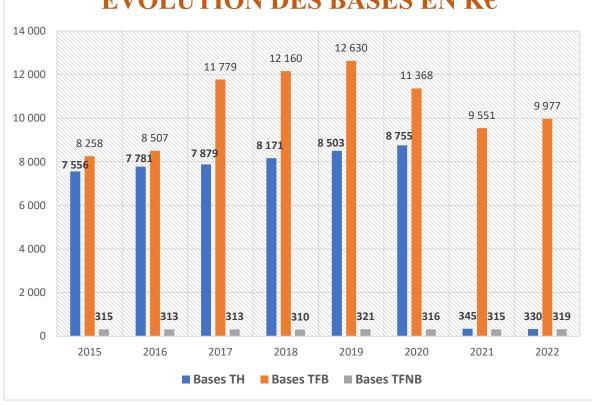
La population de Changé connaît une dynamique croissante et régulière de sa population de 2,1 % par an en moyenne depuis 2013.

Les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur les recettes fiscales. En 2021, elles représentent 72 %, les dotations 12 % et les 16 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

La fiscalité de Changé repose avant tout sur la taxe foncière bâtie, très dynamique jusqu'en 2019 mais son produit enregistre un retrait qui peine à retrouver son niveau d'avant 2020 en raison des mesures gouvernementales portant sur la perte du produit de la taxe d'habitation et l'exonération de 50% des bases des locaux industriels en 2021. Toutefois, Changé amortit l'effet de ces mesures grâce au bon dynamisme des dernières opérations d'aménagement de lotissements.

Les taxes foncières devraient bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases s'appuyant sur l'indice des prix à la consommation, soit selon les projections + 7 %.



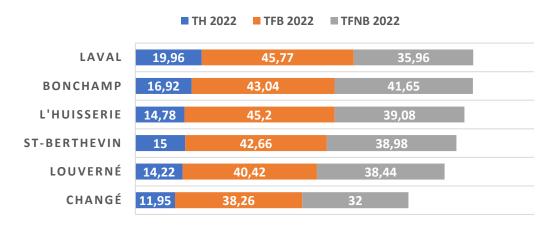


3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL: Les Recettes Fiscales

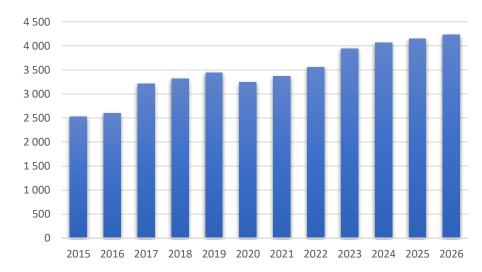
- Il convient de rappeler le choix fait par les collectivités de maintenir leurs taux des impôts locaux depuis 2018 et de constater le niveau des taux de Changé très en-deçà de ses communes voisines.
- Aussi, au vu des éléments contextuels précités relatifs aux réformes fiscales à venir, de l'incertitude du maintien des compensations de l'Etat sur la perte du produit fiscal des communes, de l'impact de la suppression de la CVAE et son remplacement par une fraction de TVA dont la croissance serait territorialisée, il est envisagé en 2023 une revalorisation du taux de la taxe foncière bâti de + 5 %.
- Au regard des éléments rétrospectifs, des prévisions de revalorisation des bases fiscales, le taux de progression des contributions directes pourraient s'établir à + 4,6 % de 2022 à 2026.

			PRC	DUITS	FISCA	LITE D	IRECT	=				
en k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions												
directes	2 523	2 595	3 209	3 312	3 443	3 239	3 365	3 555	3 946	4 064	4 145	4 227
croissance												
annuelle	3,8%	2,8%	19,1%	3,1%	3,8%	-6,3%	3,7%	5,3%	11,00%	3,0%	2,0%	2,0%

TAUX IMPOSITION DIRECTE LOCALE



Contributions directes



3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL: Recettes Interco.

2022 Nouveau Pacte Fiscal et Financier visant à renforcer la solidarité entre les communes du territoire de Laval Agglomération, Changé voit son Attribution de Compensation réduite de 82 015 € et sa Dotation de Solidarité abondée de + 18 597 € soit une perte globale de 63 418 €.

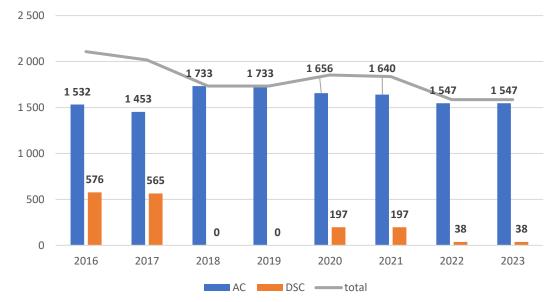
CLECLT 16/05/2017 => Transfert compétence Enseignement Artistique

2019 => DSC intégrée à l'AC en lien avec la fusion avec le Pays de Loiron et introduit 2 nouveaux éléments de calcul : le transfert Eaux Pluviales (Fonct + Inv.)
\[
\begin{align*} \text{Impact sur l'AC au regard de l'évaluation des charges transférées à l'Agglo. => grosse mobilisation des élus locaux = la compétence transférée a été redéléguée aux communes qui se traduit par un reversement équivalent à la perte de l'AC (chap.70)

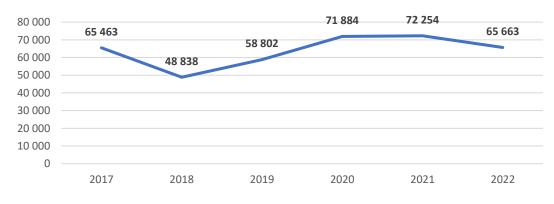
en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reversement gestion EP	52 986	64 582	76 178	87 774	99 370	99 370

2020 => Instauration d'1 nouvelle DSC résultant d'un partage de la progression de la fiscalité transférée entre l'Agglo. et ses communes.





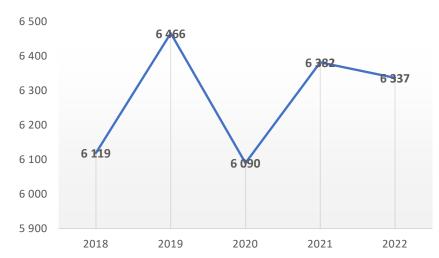




3. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL: Autres Recettes

• DETAIL DES RECETTES FISCALES (73)

Recettes Fiscales

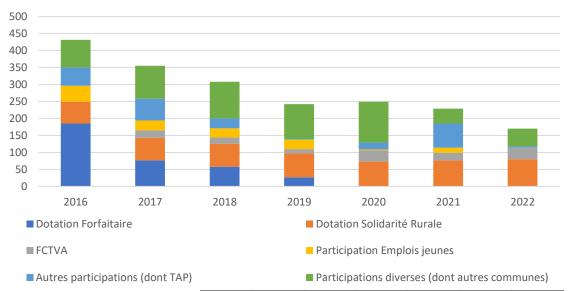


en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Fiscales	6 119	6 466	6 090	6 382	6 337
Croissance annuelle		5,3%	-3,2%	4,4%	-0,7%
Evolution moyenne					1,4%
Contributions directes	3 312	3 443	3 239	3 365	3 554
Autres impots locaux	5	22	6	6	-
Droits de place	5,8	22	14	23	19
Taxe sur les pylônes	21	22	23	23	24
Taxe électricité	150	148	150	160	160
Taxe sur déchets					
stockés	611	678	613	613	621
TLPE	56	56	54	47	44
Droits de mutation	176	283	244	414	265
PFIC (net)	49	59	72	72	65
AC	1 733	1 733	1 656	1 640	1 547
DSC	-	-	19	19	38

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)

Depuis 2016,

de la dotation et participations perçues par Changé sans discontinuer, c'est avant tout la DGF qui contribue à ce repli important, elle chute de + 73 %. Les autres dotations de fonctionnement baissent également malgré un rebond de 37 % en 2020.



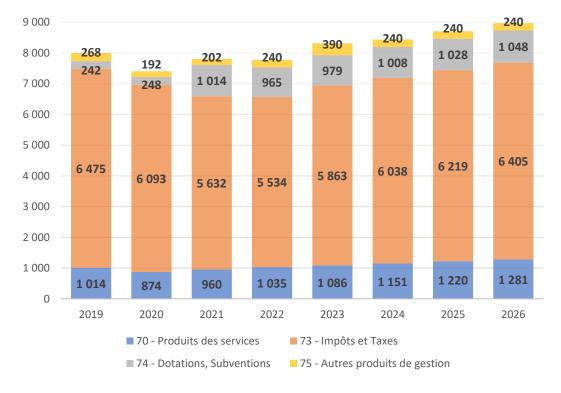
Dotation Forfaitaire
Dotation Solidarité Rurale
FCTVA
Participation Emplois jeunes
Autres participations (dont TAP)
Participations diverses (dont autres
communes)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	185	77	58	27	0	0	0
	64	66	68	70	73	77	80
	0	22	18	13	33	22	34
	47	29	27	27	3	15	0
	54	64	29	2	20	71	4
,	81	97	108	103	120	44	52
	431	355	308	242	249	229	170

4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(HORS PRODUITS EXCEPTIONNELS ET REPRISES SUR PROVISIONS)



Recettes fiscales / dotations (73-74)

La refonte du Pacte fiscal et financier de Laval Agglomération a conduit à une perte pour Changé de + 82 k€ de son Attribution de compensation.

Les réformes fiscales de ces dernières années ont entraîné une perte de son produit fiscal pour la commune de + 2,3 % depuis 2020, à cela viendra s'ajouter la suppression de la CVAE dont l'échelonnement est prévu sur 2023 et 2024.

Le projet de budget intégrera une inévitable augmentation des taux de fiscalité après une très longue période de stagnation, avec un relèvement au niveau des communes voisines de la même strate.

Les produits des services (70)

L'activité post covid a permis de retrouver un certain dynamisme sur les produits d'exploitation de la commune, toutefois la commune souhaite engager un diagnostic de sa politique tarifaire notamment sur les services de la restauration scolaire. Il convient de mettre les recettes de ce chapitre en perspective des dépenses engendrés par l'inflation.

Pour 2023, il est prévu une revalorisation de la plupart des tarifs de 6 %. Les recettes périscolaires et de restauration seront étudiées courant de l'année.

en K€	2019	2 020	2 021	2022	2023	2024	2025	2020
Recettes de Fonctionnement	7 999	7 407	7 808	7 774	8 318	8 437	8 707	8 97
		-7,4%	5,1%	-0,4%	6,5%	1,4%	3,0%	3,0%
						Evolution	moyenne	1,6%

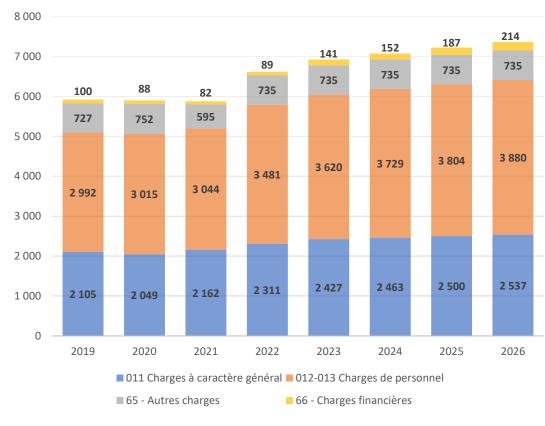
Produits de gestion (75)

Il s'agit principalement des revenus des loyers de propriétés communales. La prévision 2023 s'établit à périmètre constant.

4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(HORS CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS)



en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de fonctionnement	5 924	5 904	5 883	6 616	6 923	7 079	7 226	7 366
		-0,3%	-0,3%	11,0%	4,4%	2,2%	2,0%	1,9%
						Evoluti	on moyenne	3,0%

Charges à caractère général (011)

Le chapitre 011 devrait rester contenu à l'exception des dépenses liées au coût de l'énergie, l'alimentation et les matières premières dans ce contexte de fortes incertitudes.

Maîtrise des autres charges à périmètre constant.

Charges de personnel (012)

En 2022, ce poste a subi une très forte dégradation due aux mesures nationales de hausse du SMIC (janvier, mai et août), au dégel du point d'indice de la fonction publique, à une importante sinistralité occasionnée par des arrêts de travail (Covid, maternité...) nécessitant des remplacements, le reclassement et bonification indiciaire de la catégorie C.

Pour rappel, l'indice minimum de rémunération est passé de 332 à 352 soit + 20 points.

Pour 2023, il convient de prévoir les effets des mesures nationales (hausse du SMIC suivant l'inflation) ainsi que des règles et évolutions statutaires qui comme chaque année, apportent mécaniquement des charges supplémentaires dans leur application (GVT). Au stade du DOB, aucune création de poste n'est prévue.

Charges de gestion courante (65)

La commune de Changé souhaite maintenir son engagement en faveur du tissu associatif ainsi qu'au CCAS avec toutefois quelques arbitrages éventuels.

Subvention d'équilibre à prévoir sur le BA « Commerces » en raison de la liquidation judiciaire de l'unité commerciale restante.

GRANDS PROJETS DE LA COMMUNE - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME	PROJETS	2 023	2 024	2 025	2 026
	Eclairage public	70 000	90 000	90 000	90 000
	Géoréférencement du système d'éclairage public	20 000			
	Economies d'énergie bâtiments communaux	102 000	75 000	100 000	100 000
	Aménagement rue B. Marcou	217 851	1 752 115		
	Abords La Marelle	18 435			
	Square Ichenausen - ex aire camping - parking plan d'eau	10 000			
	Aménagement de Liaisons douces		13 875	13 875	13 875
Préserver le cadre de vie en économisant l'énergie,	Aménagement abri vélos	8 900	8 900	90 000 100 000 13 875 45 000 6 000 90 000 12 000 50 000 570 000 570 000 50 000 325 000 31 000 800 000 20 000 80 000 54 000	
requalifiant les quartiers	Travaux d'accessibilité (ADAPT) des équipements publics	35 000	45 000	45 000	45 000
Promouvoir la mobilité durable	Subv° panneaux solaires 2000 + divers	6 000	6 000	6 000	6 000
Maitriser les mutations urbanistiques en cours	Quartier intergénérationnel / secteur des Sablons - Etude	50 000	50 000		100 000
Conserver et mettre en valeur le patrimoine	Entretien et mise en valeur du patrimoine et bâtiments communaux	128 000	90 000	90 000	90 000
Poursuivre le développement durable	Programme annuel de voirie	206 000	206 000	206 000	206 000
	Plantations d'arbres	12 000	12 000	12 000	12 000
	Renouvellement mobilier, matériel roulant	78 000	50 000	50 000	50 000
	Acquisition d'un réforme + broyeur	137 600			
	Acquisitions foncières	150 000		125 000	125 000
	La Chataigneraie				400 000
	La Barberie - Prévention risques inondations			570 000	
	Tranche 3 centre ville			50 000	250 000
	Transfert terrains de foot Sablons au parc des sports et création 2 trrains tennis	677 710	735 670		
	Aménagements stade Dalibard		105 000	325 000	125 000
	Club house Dalibard	282 732			
Asseoir l'attractivité sportive et culturelle de la ville	Relamping salles sports et stades	135 428			
	Grille de départ piste BMX	22 440			
	Les Ondines	41 740			
	Matériel scénique et mobilier équipements culturels	18 500	31 000	31 000	31 000
Mener des actions éducatives en direction de la petite	Mobilier et matériel structures enfance jeunesse - petite enfance	22 600			
enfance, des enfants et des jeunes Garantir une restauration collective innovante, locale et de	Groupe scolaire chemin vert	75 000		800 000	1 200 000
qualité	Renouvellement matériel restaurant scolaire	38 000	20 000	20 000	20 000
	Budget participatif	10 000	20 000	80 000	40 000
Communication digital, démocratie locale, citoyenneté	Développement des sites internet et outils numériques	94 000	54 000	54 000	54 000
	Protection et sécurité	45 000		90 000 100 000 13 875 45 000 6 000 206 000 12 000 50 000 570 000 570 000 50 000 325 000 31 000 800 000 80 000	
	RAR 2022	364 134			
	Taxe aménagement	210 820			
	TOTAL	3 287 890	3 364 560	2 667 875	2 957 875

6. ETAT DE LA DETTE / SOLDE D'EPARGNE

2015

5,74

Encours/population (en euros) 1008

2016

2,65

908

2017

2,62

783

2018

2,52

660

2019

2,95

En 2022, l'augmentation des charges de fonctionnement, provoquée par le contexte économique et notamment énergétique, corrélée à une bien moindre évolution des ressources entraîne une forte diminution de l'épargne nette. Il s'agit là d'une brutale et importante dégradation. Elle vient fragiliser les finances de la commune, et plus particulièrement le financement de la section d'investissement.

L'exercice 2022 marque donc un bouleversement des équilibres budgétaires construits par la commune. En effet, les objectifs qui avaient jusqu'à présent été annoncés lors des précédents débats d'orientations budgétaires ne peuvent être tenus en 2022 compte-tenu de l'inflation, de la crise énergétique ou encore des mesures prises par l'État et le législateur.

Autre fait marquant qui est venu perturbé ces équilibres sont :

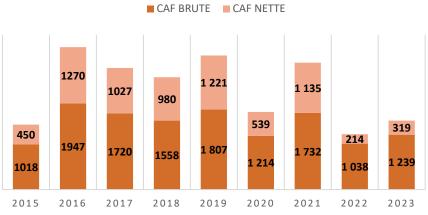
La reprise du déficit du budget annexe « Requalification du centreville » de 827 197 € consécutive à sa dissolution, ainsi que le financement de la reprise de la réserve foncière « Ardennes » rendue non constructible à l'issue d'une révision du PLU de 700 000 €.

Toutefois, au regard du fort potentiel fiscal et financier dont dispose la commune, une réévaluation de la prospective financière sera engagée dès 2023 concomitamment avec une refonte organisationnelle.

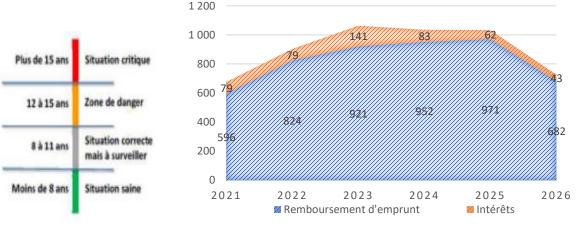
L'encours de la dette reste sain et tient compte des futurs emprunts qui permettront le financement des projets à venir.

Encours/CAF (en années)

SOLDE D'EPARGNE



ANNUITÉS DE LA DETTE



2020

3,83

750

2021

2,92

801

2022

6,21

2023

5,22

2024

6,34

800

2025

6,6

1004

2026

4,41

7. PERSONNEL COMMUNAL

Effectifs en équivalent temps plein de 2015 au 1er janvier 2023

Effectifs pourvus/filières	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emplois fonctionnels	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière administrative	12	14	16	15,57	15,57	15,57	16	16
Filière technique	33	36	36	36,75	37,75	37,52	35,52	33,71
Filière sociale	7	7	7	6,75	6,75	6,75	6,75	6,72
Filière sportive	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière culturelle	10	10	2	2	2	2	3	2
Filière animation	5	5	5	7,82	8	8	8	8
Police municipale	1	1	1	1	1	1	1	1
Total titulaires	70	75	69	71,89	73,07	72,84	72,27	68,43
<u>non</u> -titulaires	30	27	22	15 (30/06)	9	19	19	24
dont apprentis et contrats aidés	6	4	4	3	4	4	3	1
Total effectifs en ETP	100	102	91	89,89	86,07	95,84	94,27	93,43

FOCUS SUR 2022

Prime inflation: 90 agents ont bénéficié de la prime

Reclassement Catégorie C + attribution d'un bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année

Reclassement des Auxiliaires de Puériculture de la Catégorie C à B

Elections Présidentielle et Législative : organiser dans un contexte contraint par des mesures sanitaires, l'organisation de ces élections a eu un coût en personnel de plus de 15 000 €.

Réexamen du RIFSEEP, coût sur 2022 => + 48 331 €

L'indice minimum de traitement des agents publics est relevé au niveau du Smic afin d'éviter que le traitement de certains agents ne passe au-dessous du niveau du salaire minimum. Sur l'année il est passé de 332 à 352 (+ 20 points).

8. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Commerces du centre-ville

La commune demeure propriétaire d'un seul commerce, dont l'activité exercée était un restaurant, car ce dernier a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en Novembre 2022.

Il est envisagé de vendre cette unité commerciale puis de dissoudre le budget annexe.

Lotissements

Projet sur le secteur des Ardennes engagé. Estimation des services de France Domaines sollicitée.

Maison Santé

Une unité vacante depuis le 30/06/2022 suite au départ d'une podologue, recherche d'un professionnel de santé.

Pour mémoire :

Annuité d'emprunt : 66 345 €

Loyers annuels au 31 décembre 2022 : 102 190 €